



Val de Chaise

# La Gazette

## Mot du maire

Les 4 et 5 janvier, colère, sidération, abatement ... les mots ne sont pas assez forts pour exprimer ce que nous avons vécu. La mairie a orienté son activité dans deux directions : intervenir là où la situation était critique, et préparer la phase de reconstruction. Les points critiques ont été nombreux, trop nombreux. Beaucoup de graves dysfonctionnements ont été relevés. Il faudra les régler. Dans l'immédiat, priorité à la reconstruction. Et, à plus long terme, régler les situations déficientes que sont :

- Le Villard où le piège à gravier départemental n'est pas en capacité de sécuriser à la fois les habitations de chaque côté de la RD (Mermin, Sonnerat, ...), les habitations de la zone de la gare et la pisciculture.
- Le haut de la rue de la Tour, où les buses d'évacuation des eaux pluviales du torrent des Brassoudés sont trop vite saturées.
- Le torrent du Zay
- Le torrent du Bavay
- L'aménagement des coteaux surplombant la commune
- Le ruisseau de la Vagère

La commune a été classée en Etat de Catastrophe Naturelle, permettant une meilleure indemnisation des particuliers inondés et une prise en charge des dommages subis par la commune.

La cellule de crise mise en place durant les épisodes des 4 et 5 janvier a été la première manifestation du nouveau et important projet d'élaboration du Plan de Prévention des Risques et conséquemment du Plan Communal de Sauvegarde. Une présence continue a notamment été assurée dans la nuit du 4 au 5 janvier. La sécurisation de l'école de Cons-Sainte Colombe les 23 et 24 janvier a aussi montré l'efficacité de cette nouvelle organisation. Un vaste chantier concernant le massif forestier du Piézan vient d'être voté en Conseil Municipal. A l'issue de ces travaux, une grosse partie de la menace sera sensiblement diminuée, puisque le chantier aura nettoyé les lits et talus des cinq ruisseaux convergeant pour constituer le Piézan. Chantier de

500.000 €, dont 20.000 € à la charge de la commune de Val de Chaise.

Après la fonte des neiges nous allons retrouver la nouvelle piste d'accès aux Hauts de Marlens, plus confortable pour les marcheurs, plus pratique pour le GAEC du Vent des Cimes, exploitant de la ferme d'alpage, pour transporter les quelque 40 tonnes de fromage fabriquées durant la saison d'estive. Son coût est faible pour la commune grâce à d'importantes subventions et à des restes réalisés sur des chantiers antérieurs.

Relier l'école, principal lieu d'animation de Marlens, à la place de l'église, si joliment réhabilitée en 2013, est un ancien projet qui a trouvé une possible concrétisation lorsque la propriété Bouchex a été mise en vente. La commune s'en est portée acquéreuse via l'EPF74 (Etablissement Public Foncier de Haute Savoie), et le projet futur pourra vous être présenté au cours du troisième trimestre de cette année.

L'aménagement de la ZA de la Glière du Thermesay est désormais la priorité de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le cadre de sa compétence de développement économique. En tant que Vice-Président nouvellement élu de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy en charge du développement économique, j'ai été chargé de piloter ce grand et beau projet qui aura un impact majeur sur notre cadre de vie. L'année 2018 sera celle de l'étude préliminaire. Nous la voulons très complète, faisant une large part à la participation concrète des habitants de Val de Chaise, et intégrant des dimensions économiques et financières bien sûr, mais aussi la qualité des paysages, la création d'emplois, la proximité avec les exploitants agricoles et la zone de loisirs du plan d'eau, les transports et les liaisons avec le chef-lieu et les hameaux.

Nicolas Blanchard

## L'Unimog Mercedes de Cons-Ste Colombe .....

Les pannes arrivent toujours au plus mauvais moment !

Premières neiges de décembre et l'Unimog de Cons-Ste Colombe, équipé pour les interventions hivernales, rendait l'âme. Mercedes ne produisant plus de pièces détachées pour ce genre de véhicule, il fallut se tourner dans l'urgence vers l'acquisition d'un nouvel engin, un **Lindner Unitrack** polyvalent d'une valeur de 45.000 € HT. Ce camion utilitaire d'occasion, parfait pour le nettoyage et les transports divers, fut équipé d'une lame et d'une saleuse et s'avéra – certes tardivement – très utile pour le déneigement de la commune. En raison des perturbations dues cet hiver

à cette mauvaise panne, l'équipe municipale tient à remercier toutes celles et ceux qui ont su faire preuve de compréhension ... et de patience.



## La Maison d'Entreprises de Cons-Ste Colombe .....

... est une structure communale, avec des surfaces de bureaux et d'entrepôts en location.



Située 273 route de Grange Neuve, accessible depuis la route D182, elle dispose d'un parking, de 15 bureaux et de 4 entrepôts, de surfaces variables. Au rez de chaussée se trouvent 4 surfaces de stockage (atelier/entrepôt). Les étages abritent des surfaces de bureaux. Trois entrepôts disposent d'un accès direct à l'intérieur du bâtiment. Seul le stockage n°3 n'est pas relié directement aux espaces communs.

Une quinzaine d'entreprises occupent actuellement le bâtiment, la plupart dans le secteur tertiaire : ingénierie informatique, diffusion supports visuels, commercialisation d'articles de divers matériels professionnels, atelier de couture, bureau d'études, praticiens du paramédical.

**A ce jour, un seul local reste disponible, un atelier de stockage de 67 m2 au rez de chaussée du bâtiment.**

## Quoi de neuf chez nos aînés ? .....

A **Cons-Ste Colombe**, comme à Marlens, nos aînés ont l'habitude de se retrouver toutes les semaines en toute convivialité. Scrabble, belote et autres jeux de cartes égayent ces rencontres, les mardis de 14h00 à 17h00 à Marlens et les jeudis à partir de 14h00 à Cons-Ste Colombe, où le premier jeudi du mois est consacré à la rencontre avec les enfants de l'école primaire.

A **Marlens**, les jeudis sont consacrés à une marche dans les environs, avec pause café. Les aînés de Marlens sont regroupés depuis de nombreuses années au sein de l'association "L'Age d'Or" qui vient de tenir son assemblée générale en janvier. Un voyage d'une journée est traditionnellement organisé au printemps. Deux manifestations en automne : un repas et un loto organisés par l'association.

**Venez rejoindre nos aînés des deux villages ! Ils vous accueilleront avec grand plaisir !**



## Le coin des associations .....

### > Aujourd'hui, l'association "Toute pêche à Marlens"

Cette association, en constante progression, se porte bien, c'est le moins qu'on puisse dire. Pour preuve : en 2015 elle comptait 92 adhérents pour un empoissonnement du Plan d'Eau de 2,2 tonnes. En 2016, 114 adhérents et 3,5 tonnes de poissons. En 2017, 132 adhérents, pratiquement 4 tonnes de poissons... et plus de 1000 cartes journalières délivrées toute la saison à des vacanciers heureux de profiter de l'attrait du Plan d'Eau de Val de Chaise !  
Un grand merci à la pisciculture Baulat pour l'empoissonnement de qualité tout au long de la saison.

Le 12 août 2017, l'association organisa la Fête du Plan d'Eau avec un concours de pêche doté de très beaux lots. Une "super paëlla" permit à chacun de reprendre des forces et, le beau temps étant de la partie, un concours de pétanque fut ensuite organisé à l'ombre des arbres. Une réussite à renouveler pour 2018.

**Cette année l'ouverture se fera le samedi 31 mars et la fermeture le dimanche 7 octobre.**

Le prix de la carte annuelle qui n'avait pas évolué depuis cinq ans passe à 120€.

Les 27, 28 et 29 avril auront lieu les Championnats

de France 2ème division de pêche à la mouche et on pourra admirer à cette occasion la technique de plusieurs champions du monde, de France et d'Europe.

Notre école de pêche, y compris la pêche à la mouche, reprendra ses activités le **2 mai**.

• **Enfants : tous les mercredis de 14h00 à 16h30**

• **Adultes : tous les samedis de 14h00 à 16h30**

Gageons que les inscriptions seront nombreuses !

Pour toutes d'informations concernant ces inscriptions, vous pouvez contacter **Mr Ghislain Ligibel, Président de l'association au 06 13 15 36 49, ou par courriel : ghislain.ligibel@wanadoo.fr**

Cette année il y aura davantage de "grosses truites" pour toujours plus de plaisir à pêcher dans le cadre magnifique du Plan d'Eau.



## Propriétaires riverains d'un cours d'eau .....

**Droits et devoirs :** les propriétaires riverains d'un cours d'eau restent toujours responsables de l'entretien courant permettant d'assurer le libre écoulement des eaux et de la préservation des milieux aquatiques situés sur leur terrains, au titre du Code de l'Environnement en contrepartie du droit d'usage de l'eau et du droit de pêche. De même, les propriétaires riverains sont toujours responsables de la gestion de leurs eaux de ruissellement au titre du Code civil. (Code de l'Environnement L215-1 à 6 / L215- 14 et L432-1)

## Brûler soi-même ses déchets .....

**L'incinération sauvage d'1 kilo de déchets ménagers pollue l'environnement autant que le traitement de 10 tonnes des mêmes ordures dans une usine d'incinération moderne équipée de filtres.**

### **Ce que dit la loi ?**

L'incinération sauvage est une infraction pénale. **L'article 84 encadre l'élimination des déchets, afin de prévenir les conséquences sur la qualité de l'air et sur l'environnement.**

Ce règlement sanitaire départemental est contraignant et sa violation peut entraîner des **peines d'amendes** (en cas **d'infraction**, une amende de **450 euros** est encourue).

### **Quel risque ?**

Le brûlage des déchets dans la cheminée ou au jardin est un acte dont on ne mesure pas toujours le danger. Les

fumées produites entraînent une pollution de l'atmosphère et par conséquent une contamination du sol et des eaux. Les dioxines, éléments toxiques contenus dans les fumées de toute combustion, ne sont qu'un des nombreux polluants produits par le brûlage des déchets ménagers. Ces agents cancérigènes, très toxiques, ne se décomposent pas. Ils sont bioaccumulables.

**Effets :** Les produits toxiques dégagés par ces foyers sont libérés à proximité du sol et retombent donc dans les environs. Ces polluants se déposent notamment sur les légumes du jardin, en particulier les légumes feuilles. En les consommant, les hommes et les animaux font entrer la dioxine dans leurs chaînes alimentaires.

**Ainsi celui qui incinère des déchets dans sa cheminée ou à l'air libre enrichit sa nourriture et celle des voisins en produits toxiques.**

**Attention : Pour information, plusieurs personnes de VDC se sont vues infliger des amendes par les gendarmes alors qu'elles brûlaient des déchets verts. A méditer...**

# Parc Naturel Régional du Massif des Bauges .....



Par délibération N°2017-05-18 du 28 novembre 2017 le Conseil municipal décide l'adhésion de la commune de Val de Chaise, pour la partie de l'ex commune de Cons-Ste Colombe, au Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (PRNMB).

Le 1er mars 2018, Ulrich GAGNERON, Maire délégué de Cons-Ste Colombe, titulaire, et Jean-Jacques ROSAY, suppléant, sont désignés par le Conseil municipal pour représenter la collectivité auprès du Syndicat mixte du PRNMB, où la commune de Val de Chaise a une voix consultative.

Le montant de la cotisation due par la commune est de 2,00 € par habitant et par an.

## Infos pratiques .....

### > Horaires d'ouverture de la déchèterie de Faverges

#### Horaires d'hiver :

le lundi après-midi : 14h00 - 18h00  
Du mardi au samedi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00  
Dernière entrée à 11h50 et 16h50

#### Horaires d'été :

Le lundi après-midi : 14h00 - 18h00  
Du mardi au samedi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00  
Dernière entrée à 11h50 et 17h50

#### Rappel :

A Cons-Ste Colombe comme à Marlens, cartons et gros emballages divers ne doivent pas être déposés près des Points d'Apports Volontaires, mais impérativement être emmenés à la déchèterie.



> Pour contacter Véolia en cas d'urgence : 04 50 66 53 90

## Dernière minute ... dernière minute .....

### Val de Chaise met en vente :

- Unimog Mercedes type 421 (1974) dans l'état (boîte de vitesse cassée) : mise à prix 1500 €
- Tracteur Deutz 5206 (années 1970) : mise à prix 1000 €

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, la commune va installer à Cons-Ste Colombe et à Marlens (écoles ?) des stations météo. Nous recherchons actuellement un(e) "veilleur/veilleuse pluviométrie" sur Cons-Ste Colombe.

## Horaires de la mairie

Les habitants de Cons-Ste Colombe pourront être reçus sur rendez-vous par M. Ulrich Gagneron, maire délégué.

### Mairie de Val de Chaise

1 rue de la République  
Marlens  
74210 Val de Chaise

mairie@valdechaise.fr  
contact.mairie@valdechaise.fr  
compta.mairie@valdechaise.fr

Mardi : 9h - 11h45  
Mercredi : 9h - 11h45  
Vendredi : 14h - 17h15

Secrétariat  
04 50 44 51 81